

Publication sur le site web en vertu de l'article 10 du règlement européen relatif à la publication d'informations sur le développement durable dans le secteur des services financiers (appelé : "SFDR")

Résumé

Ce document vise à vous fournir une compréhension du produit d'assurance et de son lien avec le règlement européen sur la durabilité dans le secteur des services financiers. Ce n'est pas un document marketing. Les informations qui vous sont communiquées sont des informations légalement obligatoires. Les informations ci-dessous visent à vous permettre de mieux comprendre les caractéristiques de durabilité et/ou les objectifs du produit d'assurance en question. Nous vous conseillons de prendre en considération les informations ci-dessous, ainsi que d'autres informations (légal) pertinentes, dans le cadre de votre décision d'acheter ce produit.

Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit favorise les caractéristiques environnementales et sociales, ainsi que la gouvernance d'entreprise, mais n'a généralement pas d'objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du RGPD.

Le groupe Belfius a une politique de durabilité qui vise à avoir un impact positif sur les personnes, l'environnement et la société, par le biais de la politique d'accélération des transactions (TAP). La TAP s'applique à ce produit et suppose de soutenir la transition et de limiter son impact négatif. Les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies constituent la base de cet engagement. Il s'agit d'un processus évolutif qui continue d'être façonné par les évolutions réglementaires, la technologie, la réorientation de certains secteurs, etc. Il nous guide dans les choix que nous faisons, des choix qui influencent la composition de ce produit. Si vous souhaitez en savoir plus sur le TAP, cliquez sur "[TAP](#)" ici ?

Outre la politique TAP, qui est déterminante pour ce produit, vous avez la possibilité de sélectionner un certain nombre de gestionnaires de fonds externes à Belfius Insurance. Les fonds auxquels il est possible d'accéder sont caractérisés par les Financial Sector Disclosure Regulations (SFDR) comme des produits d'investissement relevant de l'article 8 ou de l'article 9. Un produit de l'article 8 n'a pas d'objectif de durabilité. Toutefois, le produit possède des caractéristiques de nature sociale ou environnementale et des caractéristiques de gouvernance d'entreprise. Un fonds relevant de l'article 9 vise à obtenir des améliorations concrètes en termes de caractéristiques écologiques et sociales. L'objectif d'un produit article 9 est d'investir durablement, ce qui n'est pas le cas des produits article 8. Selon le choix du fonds que vous faites, les caractéristiques ESG de ce produit peuvent varier.

Caractéristiques écologiques et/ou sociales du produit

La politique de durabilité globale, la TAP, combinée aux engagements ESG du gestionnaire de fonds externe de votre choix (classification minimale de l'article 8 sur la législation en matière de durabilité) font que les caractéristiques ESG sont toujours présentes dans ce produit, dans une certaine mesure. Depuis le 1er janvier 2023, nous vous fournissons un aperçu précontractuel des caractéristiques de durabilité du produit sous la forme d'un modèle de durabilité intitulé "Information précontractuelle SFDR". Vous pouvez trouver la présentation correspondante sur la page produit du site web de votre institution financière.

Stratégie d'investissement

Le ou les choix de fonds que vous faites déterminent la politique de placement de votre produit. La politique d'investissement est la somme des stratégies des fonds d'investissement de votre choix. Le modèle de durabilité des fonds concernés vous permet de mieux comprendre comment le gestionnaire du fonds intègre les caractéristiques de durabilité dans la gestion du fonds.

Part des investissements

La part des investissements que l'on peut classer comme "suivi des caractéristiques environnementales ou sociales", "durable" ou "suivi de la taxonomie, autres caractéristiques environnementales ou sociales" présente le modèle de durabilité du fonds choisi.

Surveillance des caractéristiques écologiques ou sociales

Le Sustainable Investment Desk, un organe du Groupe Belfius, est responsable de la mise en place et du suivi de la stratégie de durabilité applicable à ce produit. Le Sustainable Investment Desk discute des analyses de données effectuées par Belfius Investment Partner concernant les instruments financiers et les émetteurs qui répondent ou non aux exigences du TAP. Le Sustainable Investment Desk est chargé de prendre les décisions finales à la suite du processus d'engagement.

Si un instrument détenu dans un produit d'investissement est jugé non conforme au TAP par le Sustainable Investment Desk, l'instrument financier en question doit être vendu dans un délai de trois mois.

Belfius Investment Partners (BIP), qui fait partie du groupe Belfius, assure le suivi du ou des gestionnaires de fonds de votre choix pour le compte de Belfius Insurance. Lorsque nous faisons référence à BIP dans ce document, il s'agit de la relation entre BIP et Belfius Insurance (Belins), dans le cadre de laquelle BIP assume un rôle d'expert pour le compte de Belins en matière d'investissement. BIP conseille Belins et assiste la compagnie d'assurance dans la gestion de la relation avec le gestionnaire de fonds externe.

En plus d'une politique d'exclusion restrictive au niveau du groupe, BIP contrôle périodiquement et systématiquement les gestionnaires de fonds sélectionnés. BIP encourage les gestionnaires externes à intégrer davantage les approches de durabilité dans le processus d'investissement. Cela inclut l'introduction de caractéristiques de durabilité contraignantes plus complètes, l'application d'exclusions supplémentaires si nécessaire et une transparence accrue en termes de rapports et de politique. Si le contrôle systématique de l'approche de nos gestionnaires de fonds montre qu'elle n'est pas conforme à la vision de Belfius Group en matière de durabilité, la société peut choisir de proposer un autre fonds de la même société de gestion ou opter pour une autre société.

Méthodologie

Dans un premier temps, le traitement du thème de la durabilité est déterminé par une série de normes et de règlements juridiques, dont le SFDR. ... En outre, nous appliquons également un certain nombre de normes ou standards internationaux. Les principaux sont : les principes du Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes de gouvernance mondiale de l'ICGN et le code de bonne gestion révisé publié en 2017 par l'Association européenne de gestion de fonds et d'actifs (EFAMA).

La durabilité est un sujet multidimensionnel composé d'une grande variété d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il n'existe pas de méthode unique et uniformément acceptée pour prendre des décisions d'investissement en fonction des caractéristiques de durabilité. Néanmoins, nous pensons qu'une variété de méthodologies devrait déjà être appliquée pour prendre des décisions d'investissement. Les méthodes les plus fréquemment utilisées sont :

- Participation active : le gestionnaire de fonds peut essayer de stimuler activement la politique de durabilité d'une entreprise en votant lors des réunions d'actionnaires.
- Exclusions : des secteurs, des entreprises ou des gouvernements bien définis peuvent être exclus du processus d'investissement sur la base de normes juridiques, éthiques ou liées à la durabilité.
- Intégration ESG : les normes environnementales, sociales ou de gouvernance peuvent influencer les décisions d'investissement.
- Investissement responsable : la stratégie du gestionnaire de fonds en question peut être axée sur la réalisation d'objectifs spécifiques en matière de durabilité.
- Thématique : la politique d'investissement peut viser à se concentrer sur des tendances nouvelles et/ou à long terme qui, dans de nombreux cas, visent à contribuer aux caractéristiques ESG.

Sources et traitement des données

BIP utilise diverses sources d'information, notamment des recherches auprès de fournisseurs de données ESG, des listes officielles de sanctions et d'exclusions existantes et les résultats des analyses effectuées par les gestionnaires internes et externes. Les données sont prises en compte dans les décisions d'investissement et pour le suivi des indicateurs de durabilité et des principaux effets négatifs. Ils sont également utilisés dans la préparation de rapports sur le suivi et le contrôle des activités de gestion.

Les données actuelles, qu'elles figurent ou non dans la taxonomie, sont principalement basées sur des estimations faites par le fournisseur de données ESG, mais ce pourcentage pourrait diminuer dans les mois à venir avec la publication d'un nombre croissant de données extra-financières par un nombre croissant d'entreprises.

Limites méthodologiques et limites des données

Les évolutions dans l'utilisation et la communication des données liées à l'ESG et les nouveaux développements juridiques peuvent entraîner des changements dans certains indicateurs ou données qui sous-tendent les décisions en vertu des caractéristiques de durabilité. Par conséquent, les données qui sous-tendent les décisions d'investissement ont un caractère évolutif.

Malgré le suivi des risques de durabilité par BIP, au nom de Belfius Insurance, nous constatons que les risques (de durabilité) imprévisibles sont inhérents à l'environnement dans lequel se trouve un produit d'investissement. Ni BIP ni le gestionnaire de fonds de votre choix ne peuvent exclure tous les risques possibles. Par conséquent, une analyse de durabilité n'est jamais complète et peut contenir des omissions en raison de la nature imprévisible et évolutive du thème de la durabilité.

En pratique, compte tenu de notre coopération avec les gestionnaires externes, nous ne pouvons jamais contrôler totalement la manière dont le gestionnaire de fonds applique sa politique dans la pratique. Si nous identifions des lacunes, nous entrons activement en dialogue avec les responsables pour remédier au problème en question.

Due diligence

Nous avons mis en place un processus de diligence raisonnable dans lequel nous examinons les capacités, les politiques et l'approche de la durabilité de nos gestionnaires externes. Nous examinons à la fois la qualité du gestionnaire externe et le(s) fonds investissement.

Politique d'engagement

Belfius Insurance, comme BIP, a sa propre politique d'engagement. De cette manière, nous encourageons positivement nos gestionnaires externes à entamer un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles ils investissent. BIP entretient également une relation dynamique avec le gestionnaire du fonds concerné afin de créer une valeur ajoutée en termes de caractéristiques de durabilité.

Si un conflit survient par rapport aux critères du TAP, BIP entame un dialogue avec la contrepartie pour tenter de trouver une solution. Toutefois, si aucune solution satisfaisante ne se dégage, Belfius procédera à l'exclusion. Belfius est dépendant de la qualité, de l'exactitude et de la régularité des informations fournies par la contrepartie concernée.